

## JOURNÉE DE MOBILISATION INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

*La CGT se mobilise fortement avec une exposition « à contre coups » et une journée d'étude le 22 novembre sur la question des violences faites aux femmes.*

### Les violences au travail

- 20 % des femmes disent avoir subi du harcèlement sexuel.
- Il y a 10 tentatives de viol ou viols par jour.
- 70 % des femmes violentées ne le disent pas à leur employeur·euse.
- 40 % de celles qui en ont parlé estiment que cela leur a été défavorable.
- 30 % n'ont rien dit à personne.
- 5 % seulement déposent plainte.

Il y a une répercussion sur la santé mentale pour 85 % des victimes avec souvent une atteinte sur la santé physique ensuite.

### Les violences dans la vie

- 220 000 femmes sont victimes de violence conjugale ou intrafamiliale.
- 83 000 femmes sont victimes de viol ou de tentatives de viol.
- Ces violences représentent 22 % des homicides en France.
- Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon ou conjoint en France.

Il s'agit non seulement de dénoncer haut et fort toutes les formes de violence sociale imposées aux femmes mais aussi de chercher des moyens d'action pour lutter contre ces violences. Sophie Binet et le collectif femmes mixité, dont Rachel Silvera, chercheuse en sociologie, rappellent que le quart en moins salarial des femmes est déjà une violence, présentent ces chiffres terrifiants et annoncent les engagements et actions pris par la CGT.

Une cellule de veille a été mise en place depuis un an pour donner un espace d'écoute et d'accueil aux femmes qui subissent ou ont subi du harcèlement dans notre organisation. Les ateliers que les militantes du collectif animent mettent en exergue toutes sortes de modes

de dominations subies au travail, dans tous les milieux professionnels, publics et privés. Les ateliers font émerger des protocoles d'accueil des femmes et des moyens de lutte contre les harceleurs.

Ernestine Ronai, présidente de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, présente avec beaucoup d'efficacité les mécanismes d'emprise (dont le dénigrement, la désocialisation, la terreur) qui enferment les victimes dans les violences, jusqu'à ce qu'elles puissent être entendues et aidées.

Enfin, après que Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI a expliqué à quel point cette mobilisation syndicale contre les violences est commune à tous les pays, Bernard Thibault (aujourd'hui administrateur du Bureau International du Travail) présente les enjeux de la ratification d'une convention sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail à l'occasion du centenaire de l'OIT, qui serait un symbole politique fort.

Il est évident qu'à la CGT, nous voulons militer toujours et partout contre toutes les violences faites aux femmes car nous nous engageons contre toutes les dominations et discriminations.



<http://www.ferc-cgt.org/communiquede-presse-sur-l-umr-urmite-13-novembre-2017-marseille>

### Libérer la parole avec la CGT Recherche et Enseignement supérieur !

**Les syndicats CGT Ferc-Sup et SNTRS-CGT ont tenu une conférence de presse le 13/11/17 pour rendre publiques leurs actions dans la dénonciation de conditions de travail indignes et l'aide apportée aux victimes d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel dans un laboratoire de recherche Marseillais.**

Il s'agit d'un long travail entrepris sans tambour ni trompette depuis janvier 2017.

Nous sommes restés silencieux pour protéger les victimes et s'assurer que le travail mené ne serait pas étouffé par la hiérarchie du laboratoire. La démarche a été de tout mettre en œuvre pour que la parole se libère sur les conditions de travail et la dénonciation de harcèlement et d'agression sexuels.

Notre objectif a été d'être aux côtés des personnels en difficulté en les accompagnant dans le respect de leur anonymat. Notre action, en étroite collaboration entre le SNTRS et la Ferc-sup, s'est déroulée tant au niveau local que national et ministériel.

Nos camarades ont amené, après les avoir écoutées et rassurées, deux personnels féminins du laboratoire, victimes l'une de harcèlement sexuel pendant 7 ans et l'autre d'agression sexuelle, à témoigner devant les instances des établissements. Nous avons mis le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche au courant des difficultés rencontrées par les témoins pour parler et du climat délétère. Un suivi s'est alors engagé pour la protection des victimes et l'éclatement de la vérité.

L'affaire a été instruite rapidement par le CNRS. Le chercheur incriminé vient d'être révoqué, par une décision exemplaire prise en CAP disciplinaire. Nous saluons ici tout particulièrement le courage des deux victimes qui contribue à l'évolution des mentalités.